

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Compétences par thèmes

SOUS-DOMAINE :

Environnement

OBJET :

Autorisation environnementale
renouvellement Eolien Haut
Cabardès -Pradelles Cachbrespine

Le nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 10

CONVOCATION C.M

EN DATE DU :

09 09 2025

AFFICHAGE EN DATE

10 09 2025

La convocation au C.M. et le
compte rendu de la séance ont
été affichés conformément aux
articles L. 2221-7 et L.2121-7
du CGCT

PUBLICATION DE LA PRESENTE

EN DATE DU :



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le

ID : 011-211100755-20250912-2025_24-DE

N° 2025/24

COMMUNE DE CASTANS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2025, 20h

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTANS, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, sous la présidence de Madame PITON Yolande le Maire

Présents : HOULES Gaëtan, BENAZETH Denis, WILLEMS Arlette, PESSIN Nicolas, RAMEL Francis, LAPEYRE Marion, ASCON Roselyne, SABATTE Corinne, CATHALA Nadine, - Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Néant Excusé : Néant

Secrétaire : Marion LAPEYRE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale du projet de renouvellement du parc éolien du Haut-Cabardès, situé sur les communes de Pradelles-Cabardès et Cabrespine, déposée par la C.E.P.E du Haut-Cabardès a été lancée par la Préfecture de l'Aude. Elle se déroule du 28 juillet au 28 octobre 2025 inclus.

Conformément aux prescriptions de l'article R181-18 du code de l'environnement, il est demandé aux communes impactées par ce projet de se prononcer sur cette demande d'autorisation de renouvellement.

Madame le Maire rappelle que la commune de Castans a souhaité, dès 2021, s'associer à la concertation avec les communes voisines concernées par le projet, puis avec les deux intercommunalités.

Cette première phase a permis de définir une position commune du territoire vis-à-vis du projet de renouvellement proposé par Q-Energy pour la C.E.P.E du Haut-Cabardès. La co-construction d'un nouveau projet a abouti à la présentation au pôle ENR du projet de 9 éoliennes à 125m de hauteur. Des exigences ont été posées par les communes et intercommunalités notamment en termes de réduction de l'impact visuel et acoustique.

Le résultat des études acoustiques sur les communes fait apparaître une conformité prévisionnelle. Madame le Maire rappelle que des mesures acoustiques devraient à nouveau être réalisées à la mise en service du nouveau parc pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur.

Madame le Maire rappelle la vigilance qu'il faudra maintenir pour que le projet et sa finalisation correspondent aux exigences posées préalablement et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

**Où l'exposé de son président et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents**

DONNE un avis favorable pour l'autorisation environnementale de renouvellement du parc éolien « Parc Haut Cabardès.

RAPPELLE les prérequis en termes de réduction de l'impact visuel et acoustique.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents concernant cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que sus dits

Pour copie conforme.

Le Maire, Yolande PITON

